



Rosières
près Troyes

République Française
Département de l'Aube

Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 AVRIL 2026

Nombre de Membres : 27	
Membres en exercice	27
Présents	26
Votants	27
Quorum	14

Date de convocation : 1 avril 2026
Affichage de la convocation : 2 avril 2026
Délibération 2026-04-022
Secrétaire de séance : M. Chris MANIERI-BIGORGNE
Rapporteur : Arnaud RAYMOND

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Arnaud RAYMOND**, Maire.

Présents :

M. Arnaud RAYMOND, M. Raphaël GELARD, Mme Elodie KACZMAREK, M. Michel OUDIN, Mme Catherine BLUM, M. Jean-Marie BAILLY, Mme Stéphanie JONIAUX, M. Daniel GAC, Mme Annie CHARIÉ-BRANGBOUR, Mme Françoise POINSENOT, Mme Marlène GAURIER, M. Jean-Francis MILLEY, M. Bruno MAYEUR, M. Francis PERRIN, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, Mme Caroline HECKLY, Mme Malika HADDOU, Mme Natacha VAIRELLES, M. Ioan Cristian NACU, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Emilie FIN, Mme Aurélie BROYON, M. Anthony PARIS, M. Chris MANIERI-BIGORGNE, conseillers municipaux,

Absent :

-

Absent excusé :

M. Jean-Bernard RICHARD mandataire Mme Elodie KACZMAREK
formant la majorité des membres en exercice.

Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS et élection de ses membres

Le Centre communal d'action social est un établissement public administratif, détenant des compétences en matière d'action sociale.

L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire.

Le Conseil d'Administration du CCAS est installé dans les deux mois suivants le renouvellement du Conseil municipal et pour la durée du mandat du Conseil.

Il comprend :

- o Le Maire, Président,
- o Un Vice-Président qui préside en l'absence du Maire,
- o Un Vice-Président délégué, chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président
- o Des membres élus au sein du Conseil municipal à la représentation proportionnelle
- o Des membres nommés par le Maire, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus, à la représentation proportionnelle et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du Conseil d'administration - ce nombre est fixé par délibération du Conseil municipal

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Rosières-près-Troyes à :

- 7 membres élus par le Conseil municipal.
- 7 membres nommés par le Maire.

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

Le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS est approuvé avec 7 membres élus par le Conseil municipal et 7 membres nommés par le Maire.

La liste des candidats suivants est présentée :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| ➤ Catherine BLUM | ➤ Annie CHARIÉ-BRANGBOUR |
| ➤ Jean-Francis MILLEY | ➤ Marlène GAURIER |
| ➤ Emilie FIN | ➤ Cécile RIGAUD |
| | ➤ Michel OUDIN |

L'article R123-8 du Code de l'Action sociale et des familles, prévoit un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel - le scrutin est secret.

A l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4.5

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'élire, à l'issue du scrutin, la liste de candidats proposés ci-dessus :

Résultat du vote :

Pour : 27 / Contre : 0 / Abstention : 0 / Ne prend pas part : 0

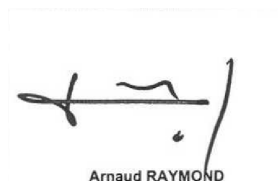
Les candidats ci-après sont proclamés membres du Conseil d'administration du CCAS :

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| ➤ Catherine BLUM | ➤ Annie CHARIÉ-BRANGBOUR |
| ➤ Jean-Francis MILLEY | ➤ Marlène GAURIER |
| ➤ Emilie FIN | ➤ Cécile RIGAUD |
| | ➤ Michel OUDIN |

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Rosières-près-Troyes,
Pour extrait conforme,
Le 8 avril 2026,

Le Maire
Arnaud RAYMOND,



Arnaud RAYMOND

Arnaud RAYMOND
2026.04.13 18:53:40 +0200
Ref:10800785-16286776-1-D
Signature numérique
Le Maire